

PRÉSIDENTE
Le pôle communication

Paris, le 5 juin 2019

C O M M U N I Q U É

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a nommé Philippe CANNARD membre de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, au titre de l'article L. 6361-1 du code des transports.

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Elle peut enfin prononcer des amendes à l'encontre de compagnies aériennes qui ne respectent pas les restrictions en vigueur.

M. Philippe CANNARD est inspecteur général de l'administration. Il est co-animateur du groupe référent « Sécurité civile et gestion de crise » de l'Inspection générale de l'administration et membre de la mission ministérielle d'audit interne (ministère de l'intérieur). Il a commencé sa carrière comme inspecteur du trésor, avant de passer l'ENA et rejoindre l'inspection générale de l'administration. Il est par ailleurs membre du conseil d'administration de la fondation WWF France.

CONTACT PRESSE :

Christophe Malbranque – 01 40 63 59 48

presse.presidence@assemblee-nationale.fr